

Présents : Mmes Coillet, Pucheus (V40) ; Mmes Joignant, Mourot, MM. Denécheau, Hervé, (V41) ; M. Morlot (Jullien et Allix). Excusé(e)s : Mmes Lanciaux, Sombart, Steffen, M. Lejeune (V40) ; Mme Lecointre, MM. Drieu, Lelay (V41).

La séance débute à 18.10 et se termine à 20.00.

1. Tarification du parking

M. A. Morlot a préparé un courrier pour avertir les locataires de l'application de la nouvelle tarification des places parking, motion votée lors de la dernière Assemblée générale des copropriétaires. Ce courrier est approuvé par les membres du conseil et va être envoyé prochainement.

2. Point sur les travaux en cours

- Condamnation des vides-ordures : il ne reste plus que deux pelles à condamner dans la tour du V40. Il est demandé à Jullien et Allix de relancer les copropriétaires et les habitants pour ce que ces deux dernières pelles soient condamnées.

- Diagnostic architectes : les architectes ont bien avancé. Une réunion avec les habitants va être organisé prochainement pour qu'ils puissent expliquer les différentes solutions retenues ;

- Paratonnerres : les piques ont été démontées conformément aux instructions des architectes ; ce démontage a été approuvé lors de la dernière Assemblée générale des copropriétaires en attendant la remise en état des installations de protection contre la foudre lors de la restauration des façades.

- Renforcement de l'éclairage dans la cour du V41 : en raison des problèmes de personnes venant uriner dans la cour, l'éclairage va être renforcé. Plusieurs devis vont être demandés et seront examinés lors de la prochaine réunion du conseil syndical.

- Local poubelle V40 : il est demandé à Jullien et Allix de faire réaliser une plaque rappelant que le dépôt des encombrants est absolument interdit dans ce local ainsi que dans toutes les parties communes. Après avoir fait le point avec le gardien pour localiser précisément les dépôts sauvages d'encombrant, une entreprise va être sollicitée pour les faire évacuer. Par ailleurs, la grille servant d'étagère dans ce local va être démontée afin de ne plus servir de lieu de stockage.

- Les membres du conseil soulignent le fait que l'affichage du passage pour la désinsectisation a été réalisé très peu de temps avant le passage de l'employé. Il est demandé à Jullien et Allix de faire remonter à l'entreprise pour que l'affichage soit réalisé au moins quinze jours avant le passage pour la désinsectisation afin de donner le temps aux habitants de s'organiser.

- Enlèvement des vieux vélos dans les parkings à vélos : des notes seront affichées de des halls, distribuées dans les boîtes aux lettres et glissées sous les portes des appartements pour inviter les propriétaires de vélos à étiqueter leur vélo en indiquant leur nom et leur numéro de cage d'escalier. Après un délai de quelques semaines, les vélos qui n'auront pas été identifiés seront donnés à une association.

- Tour de jardin, V40 : l'entreprise a été relancée et la commande du grillage a été passée la semaine dernière.

3. Résolutions votées en AG

- Convention avec le commerce de Mme Lobadowski pour utilisation des WC au 193, rue de Paris (V40) : Jullien et Allix va faire un courrier au notaire de Mme Lobadowski demandant la remise en place d'une porte de 60 cm avec baguette, comme les portes d'origines.

4. Remplacement des colonnes d'eaux-usées

De nombreuses colonnes en fonte se sont cassées ces derniers temps, occasionnant des frais importants et imprévus pour les copropriétaires. Or le règlement de la copropriété stipule que le remplacement de ces éléments, qui font partie des parties communes, doivent être pris en charge, non pas par les habitants d'une même cage d'escalier, mais par l'ensemble des deux îlots. Une réflexion va être menée pour qu'on puisse



mettre en place cette mesure en 2020. M. Morlot va s'assurer que le règlement de la copropriété est toujours valable juridiquement pour ce point précis.

5. Diagnostic amiante DT1 sur partie commune

- La société ACCEO est retenue pour réaliser ce diagnostic obligatoire sur les parties communes.

6. Commerce

- O'Tacos : face à l'inaction du copropriétaire et de l'exploitant du local, un nouveau rendez-vous avec les médiateurs va être demandé. Deux solutions se présentent : soit le copropriétaire et l'exploitant acceptent la solution proposée par LANEF, soit nous saisissons le juge pour que cette affaire soit enfin résolue.

7. Point d'information Fenêtre sur cœur et Un Été au Havre 2019

- L'opération « Fenêtre sur cœur », réalisée par l'artiste Claire Lebreton et des élèves du Lycée Schumann Perret, avance bien. Les cœurs en béton, moins gros que ceux initialement prévus, ont été coulés et devraient être installés prochainement dans la cour du V40 pour le mois de l'architecture (voir des images sur la page Facebook et le site de la copropriété).

- Nous venons d'être sollicité par les organisateurs du festival « Un Été au Havre 2019 » qui nous proposent d'accueillir des personnages de forme humaine (bas-relief en céramique) qui seraient posés dans les cadres de baies sans fenêtre sur la façade sud de la tour du V40. Lors d'une réunion d'information le vendredi 12 avril 2019, M. Thomas Malgra a présenté le projet qui pose le problème de la fixation de ces personnages par le percement des dalles de béton. Les membres du conseil refusent que les dalles en façade soient percées ce qui risque de les dégrader et d'occasionner des infiltrations. De plus, les membres du conseil font remarquer que ces opérations artistiques ont toujours fait l'objet d'une présentation en Assemblée générale des copropriétaires pour approbation (Génies, Fenêtres sur cœur), ce qui n'est pas possible dans le cas présent, étant donné que nous n'avons été informé que très tardivement de ce projet.

8. Questions divers

- Repiquage d'électricité dans les caves. Une visite va être organisée pour détecter d'éventuel repiquage de l'électricité sur les parties communes pour l'éclairage des caves. Un courrier sera alors fait aux copropriétaires pour leur demander de se raccorder à leur compteur lorsque cela est possible.

- Toits terrasses : la CODAH propose des aides pour l'isolation des toits terrasses. M. Morlot va se renseigner pour connaître le montant des aides qui pourraient être accordées.

- Il est rappelé qu'en cas de travaux dans les appartements, les artisans ne peuvent garer leur véhicule en permanence dans la cour, prenant ainsi la place de plusieurs voitures ou se garant à cheval sur les trottoirs.

- Il est demandé à ce que les portes intérieures des halls ne soient pas maintenues ouvertes en coinçant le groom, ce qui détériore ce dernier. Un affichage aura lieu dans les halls concernés.

- Depuis le changement de la réglementation, une déclaration de conformité des installations de chauffage doit être déposée en préfecture avant décembre 2019. Il est décidé de demander conseil à la CRAM pour la rédaction de cette déclaration.

- L'État ayant statué sur les colonnes électriques montantes dans les cages d'escalier, il est désormais possible de les rétrocéder à ENNEDIS qui se chargera ensuite de leur remise aux normes. Un vote pour la rétrocession des colonnes électriques sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire des copropriétaires.

- La date de la prochaine **Fête des voisins** est fixée au **24 mai 2019**.

- Le prochain conseil est fixé au vendredi 14 juin.

Le président, pour le conseil syndical, Pascal Denécheau

Retrouvez ce compte-rendu en ligne sur le site internet de la copropriété

www.v40v41.fr rubrique *Vivre dans les îlots*.

